

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2012

Date de convocation :
5 octobre 2012
Date d'affichage :
5 octobre 2012
Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 25

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C10/01

**Projet de valorisation et de
traitement des déchets
ménagers et assimilés du
Département de l'Aube**

Acte rendu exécutoire :

24 OCT. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

23 OCT. 2012

Et publication le :

24 OCT. 2012

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 16 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SAUNOIS, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (15) :

Mmes et MM. Hugues FADIN, Oliver GIRARDIN, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, René MARIE, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Christian GUENELON représenté par Monsieur Jean-Pierre THOREY
Annie GREMILLET représentée par Monsieur Francis DEHAUT
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON

Préfecture de l'Aube

23 OCT. 2012

Projet de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Département de l'Aube

Madame la Présidente expose au Comité que dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Aube (PDPGDND), le SDEDA doit faire part au Conseil Général de l'Aube de ses projets de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les récentes évolutions réglementaires, introduites en particulier par la directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil européen du 19 novembre 2008 ainsi que par les lois dites Grenelle 1 et 2 de l'environnement (loi n° 2009-967 du 3 août 2009 et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), requièrent aujourd'hui la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de déchets afin notamment d'atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant d'ici à 2014,
- orientation vers les valorisations matière et organique de 45 % des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2015.
- Hiérarchisation de la gestion des déchets suivante, d'abord la Prévention, viennent ensuite le Réemploi, la Valorisation matière et organique, la Valorisation énergétique et enfin l'Enfouissement.

En conclusion, les objectifs du Grenelle ne sont plus compatibles avec une solution unique d'enfouissement des déchets.

De plus, il est nécessaire d'anticiper le traitement des déchets car certains exutoires arrivent prochainement à échéance, voire ont d'ores et déjà disparu :

- installation de stockage de déchets de Saint Aubin : arrêté d'autorisation d'exploitation arrive à échéance en septembre 2014 ;
- installation de stockage de déchets de Montreuil : arrêté d'autorisation d'exploitation arrive à échéance en 2021 ;
- l'installation de stockage de déchets de Bar Sur Seine a été fermée par la société propriétaire en avril 2010

Vu la saisine du Conseil Général en date du 1^{er} octobre 2012 sollicitant le SDEDA sur ses projets de traitement et valorisation,

Vu que Monsieur Nicolas JUILLET ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
61	0	0

LE COMITE SYNDICAL

PROPOSE, à l'unanimité,

- d'orienter les solutions de traitement des déchets ménagers et assimilés en privilégiant les actions de prévention ainsi que la valorisation matière et énergétique des déchets non dangereux.
- de traiter un gisement d'environ 60 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés dans le périmètre départemental, à proximité du centre de production des déchets afin de limiter les coûts de transfert et d'externaliser le reste du gisement (environ 33 000 tonnes) vers des unités de valorisation énergétique de départements voisins.

Acte rendu exécutoire

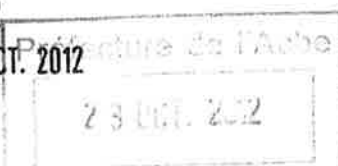
Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

24 OCT. 2012

23 OCT. 2012

24 OCT. 2012



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 22 octobre 2012
La Présidente,

Danièle HUBERTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2012

Date de convocation :
5 octobre 2012
Date d'affichage :
5 octobre 2012
Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 25

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C10/02

**Modalités de gestion des
coûts de traitement par
enfouissement**

Acte rendu exécutoire :

24 OCT. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

23 OCT. 2012

Et publication le :
24 OCT. 2012

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 16 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-présidents.

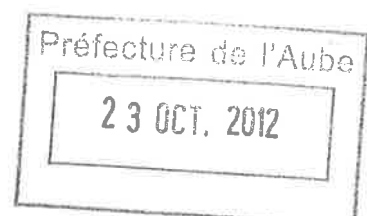
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SAUNOIS, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (15) :

Mmes et MM. Hugues FADIN, Oliver GIRARDIN, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, René MARIE, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Christian GUENELON représenté par Monsieur Jean-Pierre THOREY
Annie GREMILLET représentée par Monsieur Francis DEHAUT
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON



Modalités de gestion des coûts de traitement par enfouissement

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, que le SDEDA gère les marchés de traitement des déchets ménagers et notamment des ordures ménagères par le marché T 1 2009 lot 1.

Les coûts de traitement par enfouissement à l'ISDND de Montreuil sur Barse ainsi que le montant de la TGAP sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la décision des services des Douanes sur le niveau du barème de ladite TGAP.

A ce titre, le montant unitaire des coûts de traitement et de TGAP entre les sites d'enfouissement du groupement VALEST-SITA DECTRA pourraient être différents.

Afin de gérer de manière uniforme et équilibrée entre les collectivités adhérentes du SDEDA ces coûts de traitement et de TGAP du marché T 1 2009 lot 1, il est proposé de les mutualiser et d'appliquer un coût moyen sur l'ensemble des collectivités quel que soit le site d'enfouissement pour les coûts de traitement et de TGAP.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE que le calcul du coût de traitement par enfouissement du marché T 1 2009 lot 1 s'effectuera de la manière suivante pour chaque collectivité adhérente :

Coûts de traitement et de TGAP

Dans sa base de données interne, le SDEDA applique les coûts unitaires (coûts de traitement et de TGAP) affectés des tonnages correspondants à chaque collectivité adhérente.

Afin de prendre en compte le présent avenant, le SDEDA déterminera le coût de traitement moyen tel que : $\Sigma (\text{tonnage ISDND (i)} \times (\text{coût unitaire} + \text{TGAP}) (i)) / \Sigma (\text{tonnage ISDND (i)})$.

Ce coût moyen sera appliqué au tonnage de chaque collectivité adhérente pour la période concernée par les coûts. Le montant total sera ajouté ou soustrait en fonction du résultat obtenu sous forme d'une régularisation unique à la fin de chaque exercice comptable.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 22 octobre 2012
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire **24 OCT. 2012**
Après dépôt en Préfecture le **23 OCT. 2012**
Et publication le **24 OCT. 2012**

Préfecture de l'Aube

23 OCT. 2012

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2012

Date de convocation :
5 octobre 2012
Date d'affichage :
5 octobre 2012
Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 25

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C10/03

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de
750 000 €**

Acte rendu exécutoire :

24 OCT. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

23 OCT. 2012

Et publication le :

24 OCT. 2012

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 16 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-présidents.

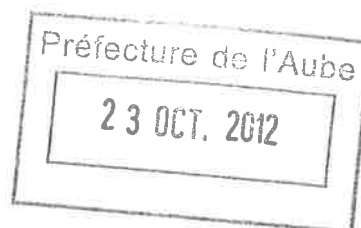
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SAUNOIS, Jean-Pierre THOREY.

Absents ou excusés (15) :

Mmes et MM. Hugues FADIN, Oliver GIRARDIN, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, René MARIE, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Christian GUENELON représenté par Monsieur Jean-Pierre THOREY
Annie GREMILLET représentée par Monsieur Francis DEHAUT
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON



Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de cinq d'organismes bancaires (Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et LCL), notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la SOCIETE GENERALE.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
64	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de contracter auprès de la SOCIETE GENERALE, une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée :
- taux d'intérêt : EURIBOR : 1 semaine à 1 mois majoré de 2%
- Forfait de gestion : 1 500 €
- frais de dossier : 750 €
- commission de confirmation : calculée au prorata temporis au taux de 0,4% / an
- facturation des intérêts : réglés à terme échu de l'index et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

Troyes, le 22 octobre 2012
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

23 OCT. 2012

Acte rendu exécutoire **24 OCT. 2012**
Après dépôt en Préfecture le **23 OCT. 2012**
Et publication le **24 OCT. 2012**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.